



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GÉNÉRAL

N° 4, 17 septembre 2026

Première détection du fulgore tacheté au Canada

Le 15 septembre 2026, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la détection du fulgore tacheté au Canada, soit à Windsor en Ontario. Surveillé depuis plusieurs années au pays, il s'agit de la première détection¹ officielle pour cet insecte ravageur. Des restrictions de déplacement ont été mises en place afin d'empêcher le transport de matières réglementées, y compris les matières végétales potentiellement infestées. La surveillance se poursuit dans cette région afin de déterminer l'étendue de la détection et des prochaines mesures à prendre.

Introduit aux États-Unis en 2014, le fulgore tacheté (*Lycorma delicatula*) fait l'objet d'une réglementation au Canada depuis 2018. Il peut se nourrir de plus de 100 espèces d'arbres et de plantes; toutefois, des conséquences importantes liées à cette alimentation n'ont été observées que sur la vigne. L'impact potentiel de cet insecte sur les cultures au Québec demeure difficile à évaluer, notamment en raison des incertitudes entourant sa capacité à survivre aux hivers québécois.

Signalement

La présence du fulgore tacheté doit être signalée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ou à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Si vous pensez avoir vu le fulgore tacheté :

1. Prenez des photos de l'insecte ou des œufs. Si possible, capturez l'insecte et/ou les masses d'œufs et conservez-les dans un contenant hermétique.
2. Notez l'emplacement exact de l'observation (adresse, points de repère ou coordonnées GPS).
3. Signalez-le au MAPAQ par [courriel](#) ou à l'[ACIA](#).

¹ Une détection signifie la présence de fulgore tacheté vivant, confirmée dans l'environnement canadien lors d'enquêtes officielles de l'ACIA.

Identification



a) Ponte d'œufs



b) Masse d'œufs



c) Jeune larve



d) Larve mature



e) Adulte

Sources : a) : ACIA, b) : E. Swackhamer (Penn State University), d) : L. Barringer (Pennsylvania Department of Agriculture), c) et e) : LEDP (MAPAQ)

Comportement

Le fulgore tacheté peut se déplacer rapidement sur de courtes distances en marchant, sautant ou volant. Cependant, **c'est majoritairement l'activité humaine qui lui permet de se propager sur de longues distances**. L'insecte (principalement les masses d'œufs) peut être déplacé par les véhicules récréatifs ainsi que par le transport de marchandises, de conteneurs et de matériel végétal.

Méthodes de prévention

La sensibilisation de la population est actuellement le meilleur moyen pour prévenir l'établissement du fulgore tacheté au Québec. Les citoyens et les personnes qui travaillent dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et du transport doivent rester vigilants.

Tout voyageur ou travailleur en provenance des États-Unis devrait inspecter son véhicule (voiture, roulotte, camion, etc.) et ses marchandises pour repérer la présence du fulgore tacheté, en particulier les masses d'œufs, afin d'éviter son introduction au Québec.

L'introduction et l'établissement du fulgore tacheté au Québec pourraient représenter un risque pour le secteur forestier et pour certaines productions agricoles, principalement la vigne, mais également les arbres fruitiers, les cultures ornementales, l'acériculture.

Aux États-Unis, le contrôle de cet insecte est difficile, car il peut infester plusieurs types de plantes dans divers environnements (agricoles, urbains, forestiers). Parmi les méthodes utilisées, citons les insecticides, les pièges collants sur les troncs d'arbres et le contrôle physique des masses d'œufs, des larves et des adultes. L'éradication de son hôte préféré, l'ailante glanduleux, est aussi recommandée.

Pour plus d'information

- [Fulgore tacheté](#) – Fiche IRIIS phytoprotection
- [Fulgore tacheté](#) – ACIA
- [Le fulgore tacheté \(*Lycorma delicatula*\)](#) – Fiche de renseignements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- Affiche [Avez-vous vu le fulgore tacheté?](#) – LEDP

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marianne St-Laurent, agr., M. Sc., avec la collaboration de Rosemarie Vallières, agr., M. Sc. et Jean-Philippe Légaré, entomologiste (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le [secrétariat du RAP](#). Édition : Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.